

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/11/03/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE – SERVICE DE L'AMENAGEMENT ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades – Attribution de subvention aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades – Financement.

20-36286-DECV

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En 2016 le Conseil Départemental a adopté un partenariat financier triennal destiné à soutenir la politique d'investissement de la Ville de Marseille, intégrant l'accompagnement financier des projets privés de ravalement de façades et par délibération du 27 juin 2016, le Conseil Municipal approuvait le principe de cette convention cadre. Par délibérations du 4 février 2019 et du 16 septembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant 1, puis l'avenant 2 pour la période 2019 – 2020.

Par délibération du 17 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme de 10 000 000 d'Euros, relative à l'aide aux propriétaires privés, dans le cadre des campagnes de ravalement de façades notamment sur les secteurs géographiques la Plaine/le Camas, et Saint Charles/Libération, dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements.

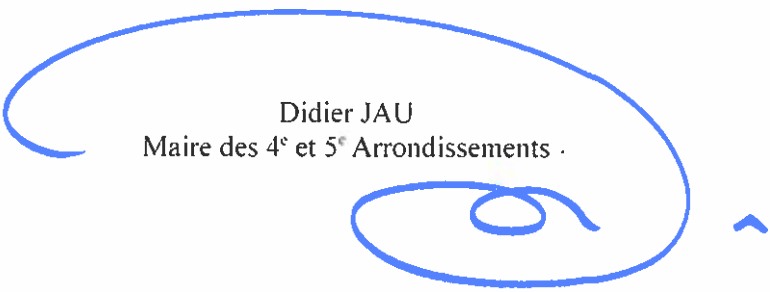
Dans le cadre des campagnes d'injonction de ravalement de façades en cours sur les axes : Marx Dormoy (13004), Libération (13001-13004), Phillipon (13004), ou dans le cadre de ravalement de façades spontanés sur des immeubles appartenant aux secteurs géographiques précités et qui n'ont pas fait l'objet d'injonction : Horace Bertin (13005), il est proposé l'engagement de subventions municipales. Les dossiers de demandes de subvention concernés par le présent rapport ont été jugés complets et recevables par le comité technique qui s'est réuni le 8 janvier 2021.

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions aux propriétaires privés selon le plan prévisionnel de financement et la répartition suivante :

Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
			20 % Ville	80 % département
Campagne de ravalement MARX DORMOY 13004 (taux de subventionnement 50%)	8	15 079,57 Euros	3 015,91 Euros	12 063,66 Euros
Campagne de ravalement LIBERATION 13001-13004 (taux de subventionnement 50%)	42	127 002,60 Euros	25 400,52 Euros	101 602,08 Euros

Campagne de ravalement PHILIPPON 13004 (taux de subventionnement 50%)	12	62 681,49 Euros	12 536,30 Euros	50 145,19 Euros
Axe de ravalement HORACE BERTIN 13005 (taux de subventionnement 50%)	1	47 700 Euros	9 540 Euros	38 160 Euros



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements .

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades - Financement.

21-36515-DECV

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à la valorisation du patrimoine et l'amélioration des espaces publics, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En 2016 le Conseil Départemental a adopté un partenariat financier triennal destiné à soutenir la politique d'investissement de la Ville de Marseille, intégrant l'accompagnement financier des projets privés de ravalement de façades et par délibération n°16/0599/EFAG du 27 juin 2016, le Conseil Municipal approuvait le principe de cette convention cadre. Par délibérations n°19/0012/EFAG du 4 février 2019 et n°19/0743/EFAG du 16 septembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant 1, puis l'avenant 2 pour la période 2019 – 2020.

Par délibération n°16/1068/UAGP du 5 décembre 2016, eu égard à la participation financière du Département, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'étendre le dispositif existant par le lancement de quatre grandes campagnes de ravalement réparties sur les secteurs géographiques suivants : Vieux-Port/Préfecture, la Plaine/le Camas, Notre-Dame du Mont/Lodi et Saint Charles/Libération, dans les 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements.

Par délibération n°19/0358/UAGP du 17 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme de 10 000 000 d'Euros, relative à l'aide aux propriétaires privés, dans le cadre des campagnes de ravalement de façades réparties sur les secteurs géographiques suivants : Vieux-Port/Préfecture, la Plaine/le Camas, Notre-Dame du Mont/Lodi et Saint Charles/Libération, dans les 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements.

Par délibération n°19/0359/UAGP du 17 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'inscription de 13 axes supplémentaires : rues Grande Armée, Barbaroux, Commandant Mages, Fortia et Marcel Paul de la Paix (entre quai de Rive Neuve et rue Sainte), Allées Léon Gambetta, boulevard Voltaire, (13001), rues d'Italie, Chabanon, Bel Air, Maurice Favier, Commandant Imhaus (entre rue Italie et cours Lieutaud) et boulevard Louis Salvator (13006), au titre des axes de ravalements obligatoires.

Par délibération n°19/1106/UAGP du 25 novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le règlement d'attribution des aides au ravalement de façades et les pièces constitutives du dossier de demande de subvention.

Dans le cadre des campagnes d'injonction de ravalement de façades en cours sur les axes : Fortia (13001), Paradis (13006), Abeilles (13001), Anvers (13001-13004), Jean de Bernardy, Léon Bourgeois Frédéric Chevillon Consolat Coq (13001), Marx Dormoy (13004), Espérandieu, Farjon, Camille Flammarion, Flégier, Grande Armée, Louis Grobet Héros, Isoard (13001), Libération (13001-13004), Liberté, Longchamp, Commandant Mages (13001), Camille Pelletan (13002), Petit Saint Jean (13001), Phillipon (13004), Rotonde, Joseph Thierry (13001), Louis Salvator (13006), ou dans le cadre de ravalement de façades spontanés sur des immeubles appartenant aux secteurs géographiques précités et qui n'ont pas fait l'objet d'injonction : Trois Frères Barthélémy (13006), Horace Bertin (13005) et Saint Sarvournin (13001), il est proposé l'engagement de subventions municipales concernant le ravalement de 107 immeubles (534 dossiers) pour un montant de 1 894 657,30 Euros. Les dossiers de demandes de subvention concernés par le présent rapport ont été jugés complets et recevables par le comité technique qui s'est réuni le 8 janvier 2021.

Le détail des dossiers et des subventions figure en annexe 1 du présent rapport. Le taux de subventionnement appliqué pour chacune des campagnes précitées prend en compte la date de réception du courrier d'injonction et des ravalements spontanés pour les immeubles situés sur un des axes de ravalements prévisionnels, à savoir 50 % pour les campagnes : Fortia (13001), Paradis (13006), Abeilles (13001), Anvers (13001-13004), Jean de Bernardy, Léon Bourgeois Frédéric Chevillon Consolat Coq (13001), Marx Dormoy (13004), Espérandieu, Farjon, Camille Flammarion, Flégier, Grande Armée, Louis Grobet Héros, Isoard (13001), Libération (13001-13004), Liberté, Longchamp, Commandant Mages (13001), Camille Pelletan (13002), Petit Saint Jean (13001), Phillipon (13004), Rotonde, Joseph Thierry (13001) et Louis Salvator (13006), 50 % pour les autres axes précités : Trois Frères Barthélémy (13006), Horace Bertin (13005) et Saint Sarvournin (13001).

Le versement des subventions est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et justificatifs de dépenses correspondantes et au respect, par le bénéficiaire, de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le courrier notifiant l'octroi.

Par ailleurs, si la nouvelle municipalité assure la continuité de service du programme engagé, elle envisage de revoir, dans le cadre d'une nouvelle opération, les orientations du plan de financement du ravalement des façades, afin qu'il soit conforme à ses priorités.

Le plan prévisionnel de financement correspondant à cette opération est le suivant :

Numéro d'annexe	Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
				20 % Ville	80 % département
1	Campagne de ravalement FORTIA 13001 (taux de subventionnement 50%)	5	91 299,98 Euros	18 260 Euros	73 039,98 Euros
1	Campagne de ravalement PARADIS 13006 (taux de subventionnement 50%)	3	9 366,50 Euros	1 873,30 Euros	7 493,20 Euros
1	Campagne de ravalement ABEILLES 13001 (taux de subventionnement 50%)	7	21 925,32 Euros	4 385,06 Euros	17 540,26 Euros
1	Campagne de ravalement ANVERS 13001-13004 (taux de subventionnement 50%)	13	21 245,88 Euros	4 249,18 Euros	16 996,70 Euros

Numéro d'annexe	Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
				20 % Ville	80 % de parlement
1	Campagne de ravalement JEAN DE BERNARDY 13001 (taux de subventionnement 50%)	53	111 006,43 Euros	22 201,29 Euros	88 805,14 Euros
1	Campagne de ravalement LEON BOURGEOIS 13001 (taux de subventionnement 50%)	70	172 466,92 Euros	34 493,38 Euros	137 973,54 Euros
1	Campagne de ravalement FRÉDÉRIC CHEVILLON 13001 (taux de subventionnement 50%)	15	74 531,49 Euros	14 906,30 Euros	59 625,19 Euros
1	Campagne de ravalement CONSOLAT 13001 (taux de subventionnement 50%)	63	246 320,56 Euros	49 264,11 Euros	197 056,45 Euros
1	Campagne de ravalement COQ 13001 (taux de subventionnement 50%)	13	40 751,68 Euros	8 150,34 Euros	32 601,34 Euros
1	Campagne de ravalement MARX DORMOY 13004 (taux de subventionnement 50%)	8	15 079,57 Euros	3 015,91 Euros	12 063,66 Euros
1	Campagne de ravalement ESPERANDIEU 13001 (taux de subventionnement 50%)	48	96 053,22 Euros	19 210,64 Euros	76 842,58 Euros
1	Campagne de ravalement FARJON 13001 (taux de subventionnement 50%)	7	23 131,29 Euros	4 626,26 Euros	18 505,03 Euros
1	Campagne de ravalement CAMILLE FLAMMARION 13001 (taux de subventionnement 50%)	30	73 257,14 Euros	14 651,43 Euros	58 605,71 Euros
1	Campagne de ravalement FLEGIER 13001 (taux de subventionnement 50%)	5	8 636,36 Euros	1 727,27 Euros	6 909,09 Euros
1	Campagne de ravalement GRANDE ARMEE 13001 (taux de subventionnement 50%)	1	9 300 Euros	1 860,00 Euros	7 440 Euros

Numéro d'annexe	Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
				20 % Ville	80 % département
1	Campagne de ravalement LOUIS GROBET 13001 (taux de subventionnement 50%)	11	20 632,01 Euros	4 126,40 Euros	16 505,61 Euros
1	Campagne de ravalement HEROS 13001 (taux de subventionnement 50%)	12	40 849,98 Euros	8 170,00 Euros	32 679,98 Euros
1	Campagne de ravalement ISOARD 13001 (taux de subventionnement 50%)	20	95 706,55 Euros	19 141,31 Euros	76 565,24 Euros
1	Campagne de ravalement LIBERATION 13001-13004 (taux de subventionnement 50%)	42	127 002,60 Euros	25 400,52 Euros	101 602,08 Euros
1	Campagne de ravalement LIBERTE 13001 (taux de subventionnement 50%)	5	14 895 Euros	2 979 Euros	11 916 Euros
1	Campagne de ravalement LONGCHAMP 13001 (taux de subventionnement 50%)	27	142 176,89 Euros	28 435,38 Euros	113 741,51 Euros
1	Campagne de ravalement COMMANDANT MAGES 13001 (taux de subventionnement 50%)	7	15 831,30 Euros	3 166,26 Euros	12 665,04 Euros
1	Campagne de ravalement CAMILLE PELLETAN 13002 (taux de subventionnement 50%)	11	148 199,96 Euros	29 639,99 Euros	118 559,97 Euros
1	Campagne de ravalement PETIT SAINT JEAN 13001 (taux de subventionnement 50%)	4	14 500 Euros	2 900 Euros	11 600 Euros
1	Campagne de ravalement PHILIPPON 13004 (taux de subventionnement 50%)	12	62 681,49 Euros	12 536,30 Euros	50 145,19 Euros
1	Axe de ravalement ROTONDE 13001 (taux de subventionnement 50%)	21	71 363,89 Euros	14 272,78 Euros	57 091,11 Euros

Numéro d'annexe	Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
				20 % Ville	80 % de département
1	Campagne de ravalement JOSEPH THIERRY 13001 (taux de subventionnement 50%)	4	27 351,42 Euros	5 470,28 Euros	21 881,14 Euros
1	Campagne de ravalement LOUIS SALVATOR 13006 (taux de subventionnement 50%)	1	25 350 Euros	5 070 Euros	20 280 Euros
1	Axe de ravalement TROIS FRÈRES BARTHÉLEMY 13006 (taux de subventionnement 50%)	9	15 453,69 Euros	3 090,74 Euros	12 362,95 Euros
1	Axe de ravalement HORACE BERTIN 13005 (taux de subventionnement 50%)	1	47 700 Euros	9 540 Euros	38 160 Euros
1	Axe de ravalement SAINT SAVOURNIN 13001 (taux de subventionnement 50%)	6	10 590,18 Euros	2 118,04 Euros	8 472,14 Euros
TOTAL		534	1 894 657,30 Euros	378 931,46 Euros	1 515 725,84 Euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
VU LA DELIBERATION N°16/1068/UAGP DU 5 DECEMBRE 2016
VU LA DÉLIBÉRATION N°19/0012/EFAG DU 04 FÉVRIER 2019
VU LA DELIBERATION N°19/0358/UAGP DU 17 JUIN 2019
VU LA DELIBERATION N°19/0359/UAGP DU 17 JUIN 2019
VU LA DELIBERATION N°19/1106/UAGP DU 25 NOVEMBRE 2019
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Sont attribuées les subventions aux propriétaires privés, dont la liste est jointe en annexe, pour un montant global de 1 894 657,30 Euros ainsi que le plan prévisionnel de financement et selon la répartition suivante :

Numéro d'annexe	Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
				20 % Ville	80 % d'épatement
1	Campagne de ravalement FORTIA 13001 (taux de subventionnement 50%)	5	91 299,98 Euros	18 260 Euros	73 039,98 Euros
1	Campagne de ravalement PARADIS 13006 (taux de subventionnement 50%)	3	9 366,50 Euros	1 873,30 Euros	7 493,20 Euros
1	Campagne de ravalement ABEILLES 13001 (taux de subventionnement 50%)	7	21 925,32 Euros	4 385,06 Euros	17 540,26 Euros
1	Campagne de ravalement ANVERS 13001-13004 (taux de subventionnement 50%)	13	21 245,88 Euros	4 249,18 Euros	16 996,70 Euros
1	Campagne de ravalement JEAN DE BERNARDY 13001 (taux de subventionnement 50%)	53	111 006,43 Euros	22 201,29 Euros	88 805,14 Euros
1	Campagne de ravalement LEON BOURGEOIS 13001 (taux de subventionnement 50%)	70	172 466,92 Euros	34 493,38 Euros	137 973,54 Euros
1	Campagne de ravalement FRÉDÉRIC CHEVILLON 13001 (taux de subventionnement 50%)	15	74 531,49 Euros	14 906,30 Euros	59 625,19 Euros
1	Campagne de ravalement CONSOLAT 13001 (taux de subventionnement 50%)	63	246 320,56 Euros	49 264,11 Euros	197 056,45 Euros
1	Campagne de ravalement COQ 13001 (taux de subventionnement 50%)	13	40 751,68 Euros	8 150,34 Euros	32 601,34 Euros
1	Campagne de ravalement MARX DORMOY 13004 (taux de subventionnement 50%)	8	15 079,57 Euros	3 015,91 Euros	12 063,66 Euros
1	Campagne de ravalement ESPERANDIEU 13001 (taux de subventionnement 50%)	48	96 053,22 Euros	19 210,64 Euros	76 842,58 Euros

Numéro d'annexe	Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
				20 % Ville	80 % département
1	Campagne de ravalement FARJON 13001 (taux de subventionnement 50%)	7	23 131,29 Euros	4 626,26 Euros	18 505,03 Euros
1	Campagne de ravalement CAMILLE FLAMMARION 13001 (taux de subventionnement 50%)	30	73 257,14 Euros	14 651,43 Euros	58 605,71 Euros
1	Campagne de ravalement FLEGIER 13001 (taux de subventionnement 50%)	5	8 636,36 Euros	1 727,27 Euros	6 909,09 Euros
1	Campagne de ravalement GRANDE ARMEE 13001 (taux de subventionnement 50%)	1	9 300 Euros	1 860 Euros	7 440 Euros
1	Campagne de ravalement LOUIS GROBET 13001 (taux de subventionnement 50%)	11	20 632,01 Euros	4 126,40 Euros	16 505,61 Euros
1	Campagne de ravalement HEROS 13001 (taux de subventionnement 50%)	12	40 849,98 Euros	8 170 Euros	32 679,98 Euros
1	Campagne de ravalement ISOARD 13001 (taux de subventionnement 50%)	20	95 706,55 Euros	19 141,31 Euros	76 565,24 Euros
1	Campagne de ravalement LIBERATION 13001-13004 (taux de subventionnement 50%)	42	127 002,60 Euros	25 400,52 Euros	101 602,08 Euros
1	Campagne de ravalement LIBERTE 13001 (taux de subventionnement 50%)	5	14 895 Euros	2 979 Euros	11 916 Euros
1	Campagne de ravalement LONGCHAMP 13001 (taux de subventionnement 50%)	27	142 176,89 Euros	28 435,38 Euros	113 741,51 Euros
1	Campagne de ravalement COMMANDANT MAGES 13001 (taux de subventionnement 50%)	7	15 831,30 Euros	3 166,26 Euros	12 665,04 Euros

Numéro d'annexe	Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
				20 % Ville	80 % dé partement
1	Campagne de ravalement CAMILLE PELLETAN 13002 (taux de subventionnement 50%)	11	148 199,96 Euros	29 639,99 Euros	118 559,97 Euros
1	Campagne de ravalement PETIT SAINT JEAN 13001 (taux de subventionnement 50%)	4	14 500 Euros	2 900 Euros	11 600 Euros
1	Campagne de ravalement PHILIPPON 13004 (taux de subventionnement 50%)	12	62 681,49 Euros	12 536,30 Euros	50 145,19 Euros
1	Axe de ravalement ROTONDE 13001 (taux de subventionnement 50%)	21	71 363,89 Euros	14 272,78 Euros	57 091,11 Euros
1	Campagne de ravalement JOSEPH THIERRY 13001 (taux de subventionnement 50%)	4	27 351,42 Euros	5 470,28 Euros	21 881,14 Euros
1	Campagne de ravalement LOUIS SALVATOR 13006 (taux de subventionnement 50%)	1	25 350 Euros	5 070 Euros	20 280 Euros
1	Axe de ravalement TROIS FRÈRES BARTHÉLEMY 13006 (taux de subventionnement 50%)	9	15 453,69 Euros	3 090,74 Euros	12 362,95 Euros
1	Axe de ravalement HORACE BERTIN 13005 (taux de subventionnement 50%)	1	47 700 Euros	9 540,00 Euros	38 160 Euros
1	Axe de ravalement SAINT SAVOURNIN 13001 (taux de subventionnement 50%)	6	10 590,18 Euros	2 118,04 Euros	8 472,14 Euros
TOTAL		534	1 894 657,30 Euros	378 931,46 Euros	1 515 725,84 Euros

ARTICLE 2

Les subventions, visées à l'article 1 ci-dessus, seront versées, après contrôle par l'équipe opérationnelle compétente de l'exécution des travaux subventionnés, sur présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes, et sur justification du bon respect, par le bénéficiaire, de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le cadre du courrier notifiant l'octroi. Le cas échéant, ces versements seront minorés au prorata des travaux conformes effectivement réalisés.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilité à solliciter et à accepter, de la part du Département des Bouches-du-Rhône, l'octroi d'une subvention en vue de l'application du dispositif d'aides financières mis en place par la Ville de Marseille dans le cadre des campagnes de ravalement de façades, d'un montant de 1 515 725,84 Euros, conformément au plan de financement prévisionnel visé à l'article 1.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes, versées directement par la Ville de Marseille, seront imputées aux budgets 2021 et suivants.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE À LA
VALORISATION DU PATRIMOINE ET
L'AMÉLIORATION DES ESPACES PUBLICS
Signé : Perrine PRIGENT